

## Assemblée Générale du 20 septembre 2014

### Rapport financier saison 2013-2014

Mesdames, Messieurs,

Pour la saison 2013-2014, la situation financière qui vous a été remise me conduit à vous faire les remarques suivantes :

#### 1- RECETTES de l'exercice : 31060,54 euros

##### + Participation Commandes groupées : 12899,70 euros

Il s'agit des achats de munitions et de cibles commandé pour les clubs du Loiret et du Comité Directeur. départemental..

##### + Cotisations Sociétés : 7319,00 euros.

- Augmentation très légère des « **Cotisations Société** » pour la saison 2013-2014, nous pouvons constater une petite **hausse du nombre de licences**, soit **1686 licences** (contre 1679 sur la saison 2013-2013, 1558 la saison précédente, 1540 en 2011-2012, 1470 en 2010-2011, 1490 en 2008-2009 et 1368 la saison 2007-2008),

- Donc une petite évolution **+ à 0,42 % + 7 licenciés**, (contre 7,8 % et 121 licenciés, contre + 1,2 % en 2011-2012, avec + 18 licenciés), qui se répartissent de la manière suivante :

- Jeunes : **317**, soit **18,81 %** des licenciés (contre 342, contre 300 la saison précédente, cela représentait **20,4 %** (19,3 % en 2011-2012),

- Adultes : **1368**, soit **81,37% des licenciés** (contre 1337 en 2012-2013, soit 79,6 % , contre 1258 la saison précédente, soit 80,7 % en 2011-2012).

- Rappel du tarif des cotisations 2013-2014 pour le département du Loiret (validé à AG de sept .2012) :

- ✓ Cotisation Société : **16,00 euros**, (inchangé),
- ✓ Licences Adultes (dames et seniors) : **4,50 euros**,
- ✓ Licences Jeunes, y compris Ecoles de Tir (poussin, benjamin, minime, cadet et junior) : **2,50 euros**.

Pour 2014-2015, la Ligue du Centre de Tir a proposé de reverser 0,80 euro par licence aux Comités Départementaux.

... / ...

... / ...

+ **Engagements 10 mètres : 4823,55 euros**

- La participation aux **critériums et aux championnats 10 mètres** est en légère baisse sur le nombre de participant par rapport à la saison 2012-2013
- **1037 tirs**, contre 1055 en 2012-2013, contre 1006 en 2011-2012, **soit - 18 tirs**, et **donc -1,7 %**.

+ **Engagements 25 – 50 mètres de la saison précédente : 746,00 euros**

+ **Engagements 25 – 50 mètres et Ecoles de Tir : 4227,60 euros**, supérieur aux recettes de l'année précédente, soit + 5,1 %)

**Saison été ; 1230 tirs** en augmentation, soit **+ 70 tirs, + 6%** (contre 1160 en 2012-2013).

- La participation dans les **matchs 25-50 mètres** est en augmentation :  
**1230 tirs**
  - ✓ **709 tirs**, légèrement en baisse, **11 tirs, soit – 1,7 %** (720 en 2012-2013, 595 en 2011-2012, 540 en 2010-2011, 540 en 2009-2010, contre 494 en 2008-2009),
- Pour ce qui est de la participation des **matchs Ecoles de Tir**, celle-ci est en hausse :
  - ✓ **521 tirs, soit + 81 tirs, + 18,4%** (contre 440 tirs en 2012-2013, contre 423 en 2011-2012, 477 en 2010-2011, 442 en 2009-2010, mais n'atteint pas encore les 541 de 2008-2009.)
  - ✓ *L'augmentation étant lié directement à la mise en place d'un 5<sup>ème</sup> critérium Ecoles de Tir*

Pour l'ensemble des engagements aux matchs, nous avons donc un total pour cette saison de **2267 tirs**, contre 2215 tirs sur la saison 2012-2013 (2139 en 2011-2012 en 2010-2011, 2002 en 2009-2010), soit une du nombre de compétiteurs, de **+ 52 tirs, soit + 2,4 %..**

**Le nombre d'équipes** engagé est en légère baisse : **218 équipes**, contre 225 équipes, en 2012-2013, contre 214 équipes en 2011-2012 et 181 en 2010-2011.

+ **Subvention CNDS : 0,00 euro au 31/08/2014, attendu 480,00 euros** (contre 950,00 euros en 2012-2013, contre 1680,00 euros en 2011-2012 et 1530,00 euros en 2010-2011) .

Le CDTL a déposé ses actions CNDS auprès de la Ligue du Centre, le reversement de la subvention sera fait par La Ligue du Centre de Tir prochainement.

Compte tenu de l'évolution « drastique » des critères et thèmes imposés pour déposer des actions, hors formation, le CDTL n'a peut plus réaliser de dossier CNDS seul.

- **Les actions 2014 déposées auprès de la Ligue du Centre de Tir sont les suivantes :**
  - ✓ **Formation des éducateurs, des dirigeants et des juges arbitres**
    1. stage Pré-formation au diplôme fédéral d'animateur de club : 1 journée,
    2. Stages de recyclage des arbitres :
    3. Formation des nouveaux arbitres départementaux :

... / ...

... / ...

✓ Perfectionnement des sportifs :

1. organisation de stages de passation et validation des niveaux "Cibles couleurs" pour les jeunes tireurs des clubs du Loiret.

*Pour 2015, le CDTL poursuivra ces actions 2014 et propose d'y intégrer également la prise en charge du coût des formations Fédérales « Animateur » et « Initiateur » de club, ainsi que la prise en charge financière de la validation fédérale des « cibles couleurs » pour tous les jeunes Loiret.*

+ **Subvention Conseil Général** : 700 euros (contre 720 euros en 2012-2013, contre 720 euros en 2011-2012 et 800 euros, en 2010-2011), **en baisse**.

Ce dossier déposé ayant été réalisé avec les mêmes actions que les années précédentes.

Pour rappel : le Conseil Général avait déjà baissé toutes ses subventions attribuées aux clubs et Comités de 10 % en 2011-2012, nouvelle baisse cette année de - **2,8 %**

+ **Produits Divers** : 344,69 euros.

- 120,00 euros : contribution de la Ligue du Centre à l'abonnement Internet du CDTL.
- 100,00 euros : location de 2 carabine Laser ;
- 60,00 euros : reversement coût de repas tireur ;
- 64,69 euros : annulation de 2 chèques

+ **Produits Financiers (Compte de réserve)** : 76,84 euros.

## 2- **DEPENSES de l'exercice** : 31236,31 euros

+ **Achat Commandes groupées** : 15334,93 euros

Correspond aux achats des cibles et munitions faits par les clubs du Loiret et par le Comité départemental.

+ **Achat récompenses** : 2300,79 euros

Ce poste est maîtrisé par rapport au prévisionnel.

+ **Achat plombs jeunes** : 1120,00 euros,

Pour l'achat des plombs redistribués aux Ecoles de Tir, cela est conforme au budget prévisionnel.

+ **Achat matériel matériel et entretien** : 1385,25 euros,

Il s'agit pour 942,99 euros de l'achat d'un micro Portable et l'entretien du matériel informatique (intervention) et de petits matériels (piles ; malette pour carabine laser...cibles, bandeaux paille...)

+ **Location cibles électroniques** : 446,00 euros (452 euros en 2011-2013, 466,00 euros en 2011-2012 et 396,00 euros en 2010-2011)

... / ...

... / ...

Cette somme correspondent à la location des cibles électroniques 10 mètres liée à l'organisation des championnats du Loiret (2,00 euros facturés par tir), stabilité du nombre de tireurs par rapport à la saison précédente.

**+ Charges locatives : 31,00 euros,**

Conforme au budget prévisionnel.

**+ Frais administratifs : 655,29 euros,** en baisse (contre 768,46 euros en 2012-2013).

Les frais de secrétariat restent maîtrisés.

**+ Frais télécommunications et internet 1424,86 euros** (contre 1818,95 euros en 2012-2013)

Conforme au budget prévisionnel.

**+ Frais Postaux : 105,80 euro** (contre 210,01 euros. en 2012-2013)

Budget en baisse

**+ Déplacements et charges arbitrage : 7231,37 euros (5021,39 euros, contre 5389,48 euros en 2011-2012 et 6352,12 euros en 2010-2011)**

Pour 684 euros, il s'agit de factures d'arbitrage qui auraient dues être comptabilisées sur la saison précédente, il reste donc **6547,37 euros attribués pour la saison 2013-2014.**

*Pour rappel : le remboursement du kilomètre a été augmenté sur la saison 2013-2014, validé lors de l'AG 2013 à 0,25 euros. Toutefois, le budget déplacement arbitrage est en hausse d'environ 11%.*

**+ Déplacements et charge du comité directeur : 87,00 euros.**

**+ Frais de stages : 525,00 euros.**

Ceux-ci sont maîtrisés.

**+ Frais de mission et d'assemblées : 539,02 euros.**

Inférieurs au budget prévisionnel.

**+ Cotisations CDOS : 50,00 euros.**

Conforme au budget prévisionnel

Voici les différents commentaires apportés à ce rapport financier.

Le résultat de l'**exercice 2013-2014**, dégage donc **un déficit de 98,93 euros**, (y compris les produits financiers du compte de réserve de **76,84 euros**).

A cela s'ajoute le solde en banque au **31/08/2013, pour la somme de 16032,13 euros et 4240,12 euros du compte de réserve**. Ainsi, les disponibilités du Comité Départemental de Tir du Loiret s'élèvent à ce jour à **20173,32 euros**.

Le budget prévisionnel 2014-2015 proposé, tient compte des remarques effectuées précédemment (y compris la proposition de prise en charge des actions d'aide financière au clubs pour les frais d'inscriptions aux formations d'Animateur et d'Initiateur et de validation fédérale des cibles couleurs, ainsi que de la situation financière au 31 aout 2014.

... / ...

+ **Proposition d'aides financières apportées aux clubs du Loiret** : participation aux frais d'inscription des formations d'animateur et d'initiateur et de validation fédérale des cibles couleurs :

+ **Rappel des coûts** :

- Formation d'« Animateur » : 60 euros
- Formation d'« Initiateur » : 70 euros
- Validation « Cibles Couleurs », à partir cible jaune : 5 euros.

+ **Evolutions du nombre de participants du Loiret aux formations fédérales** :

Formation	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015 Prévisionnel
<b>ANIMATEUR</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
<b>INITIATEUR</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
<b><u>Total</u></b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>9</b>
Coût animateur 60 euros	240,00	120,00	360,00	180,00	300,00
Coût initiateur 70 euros	140,00	280,00	70,00	140,00	280,00
Évaluation Coût global de prise en charge en euros	380,00	400,00	430,00	320,00	580,00

+ **Evolutions du nombre de validation des cibles couleurs dans le Loiret** :

Cibles	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015 Prévisionnel
Cible blanche	43	61	45	42	38	45
Cible jaune	19	26	24	23	31	35
Cible orange	14	7	14	16	10	15
Cible verte	6	9	1	9	12	12
Cible bleue	2	2	3	1	1	2
Cible marron	0	0	2	0	0	1
Cible arc en ciel	0	0	0	0	0	0
<b><u>Total</u></b>	<b>84</b>	<b>105</b>	<b>89</b>	<b>91</b>	<b>92</b>	<b>110</b>
<b>Hors cibles blanches</b>	<b>41</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>49</b>	<b>54</b>	<b>65</b>
*Coût de prise en charge en euros	205,00	220,00	220,00	245,00	270,00	325,00

... / ...

+ Selon les évaluations pour la saison 2014-2015, les budgets prévisionnels sont les suivants :

- **Formation « Animateur » : 300 euros**
- **Formation « Initiateur » : 280 euros**
- **Validation « Cibles Couleurs » : 325 euros.**

Soit un budget prévisionnel supplémentaire « Frais de stages » 2014-2015 de 905 euros.

➔ L'assemblée approuve cette proposition, celle-ci est adoptée pour la saison 2014-2015.

**Procédure de remboursement par le CDTL :**

***Les clubs transmettront au Trésorier du CDTL une copie du dossier d'inscription de leur licencié, à la formation d'animateur ou d'initiateur, pour le remboursement des frais engagés, ainsi que le bilan de fin stage (ou le diplôme délivré à l'issue de la session de formation, si réussite).***

***Pour la validation des cibles couleurs, les clubs transmettront au Trésorier du CDTL, la facture délivrée par la Fédération Française de Tir.***

Fait à Saint Denis en Val, le 20 septembre 2014

Sandrine GALLIER

Trésorière CDTL

